

Réunion des premiers ministres sur la réforme constitutionnelle

Les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada, réunis à Ottawa du 8 au 13 septembre pour élaborer une réforme constitutionnelle, n'ont pu arriver à une entente. Cependant, la plupart des premiers ministres pensent qu'il faut poursuivre les négociations. Certains d'entre eux attribuent la cause de l'échec à un échéancier trop court et à un agenda trop chargé. D'autres ont regretté ce qu'ils ont appelé l'intransigeance fédérale.

Assistaient à la Conférence les premiers ministres provinciaux suivants: M. Brian Peckford (Terre-Neuve), M. Angus MacLean (Île-du-Prince-Édouard), M. Richard Hatfield (Nouveau-Brunswick), M. John Buchanan (Nouvelle-Écosse), M. René Lévesque (Québec), M. Bill Davis (Ontario), M. Sterling Lyon (Manitoba), M. Allan Blakeney (Saskatchewan), M. Peter Lougheed (Alberta) et M. Bill Bennett (Colombie-Britannique).

La décision de débattre de la réforme constitutionnelle avait été prise dès le lendemain du référendum tenu le 20 mai au Québec, alors que les Québécois refusaient par une forte majorité, au gouvernement de leur province, le mandat de négocier la souveraineté-association.

L'ordre du jour des discussions de la

Conférence portait sur 12 questions, soit: la propriété des ressources naturelles et le commerce interprovincial — les ressources sous-marines — les communications — les pouvoirs qui touchent à l'économie — les pêches — la réforme du Sénat — la Charte des droits — une déclaration de principes à incorporer dans un préambule — le rapatriement de la Constitution* et la formule d'amendement — la Cour suprême — le droit de la famille — la péréquation.

L'accord s'est fait sur trois points: la Cour suprême, le droit de la famille et la péréquation.

À l'issue des travaux, MM. Bennett, Lyon, Blakeney, MacLean et Peckford ont suggéré de "prendre une pause" et de tenter ensuite un ultime effort "car on n'a jamais été aussi près d'une entente".

Progrès accomplis

Voici, à titre d'information, où en étaient les principaux dossiers discutés, à l'issue de la Conférence:

. *Propriété des ressources*: offre du Fédéral de confirmer dans la Constitution le droit de propriété et l'autorité administrative des provinces, le transfert des taxes indirectes vers les provinces, la compétence commune en commerce interprovincial avec prépondérance fédérale;

un consensus s'est fait entre les provinces pour dire que l'offre était insuffisante.

. *Communications*: l'offre du Fédéral est considérée unanimement insuffisante (i.e. transfert des juridictions sur téléphone, cablo-diffusion).

. *Sénat*: demande plus d'étude, mais accord sur la nécessité d'une réforme à court terme pour mieux représenter les intérêts régionaux et provinciaux.

. *Cour suprême*: entente sur l'inscription dans la Constitution mais aucune entente sur la composition.

. *Droit de la famille*: entente générale pour transférer ce domaine aux provinces (réserves sur certains aspects exprimées par l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba).

. *Pêches*: entente sur le transfert de compétence vers les provinces sur la pêche en eaux intérieures. L'offre n'a pas eu de suite, les provinces désirant des pouvoirs sur les pêches hauturières et côtières.

. *Ressources au large des côtes*: pas d'entente: la demande des provinces d'obtenir propriété et contrôle des ressources a été rejetée par le gouvernement fédéral et au moins une province côtière.

. *Péréquation*: entente sur l'inscription du principe dans la Constitution sans entente sur libellé.

. *Rapatriement et formule d'amendement*: la majorité des provinces est d'accord sur la nécessité d'agir mais il n'y a pas consensus sur la formule d'amendement.

. *Charte des droits*: très peu d'appui des provinces.

. *Pouvoirs touchant l'économie*: entente de principe sur l'union économique mais absence d'accord sur son application en pratique.

. *Préambule*: accord assez large mais désaccord sur le libellé précis de certains passages.

Point de vue du premier ministre du Canada

M. Trudeau a fait remarquer que la réforme constitutionnelle serait impossible tant et aussi longtemps que l'on exigerait un accord unanime des provinces sur chaque point présenté. Cependant, M. Trudeau doute qu'un accord unanime des provinces coïncide automatiquement avec l'intérêt national.

(suite à la page 8)



Les premiers ministres réunis autour du gouverneur général, M. Edward Schreyer (assis au centre). De gauche à droite, assis: MM. John Buchanan, Bill Davis, Pierre Trudeau, René Lévesque, Richard Hatfield, Bill Bennett. Debout: MM. Peter Lougheed, Angus MacLean, Sterling Lyon, Allan Blakeney, Brian Peckford.

Ray Pilon, The Citizen

* Le rapatriement de la Constitution canadienne, depuis 1867 un acte du Parlement britannique.